des agents de Scotland Yard ont pratiqué dans la plupart de ces clubs de longues et minutieuses perquisitions qui n'ont donné aucun résultat. Dans quelques-uns Antoine Brossette n'était que peu connu, il n'avait jamais paru dans les autres.

Quant aux opinions politiques du cordonnier, elles étaient celles d'un ancien anarchiste assagi, devenu défiant à l'égard des camarades d'autrefois, défendant sa porte aux nouveaux venus, et s'exprimant généralement avec modération, ou plutôt avec indifférence. Il est de plus en plus douteux que le mystérieux visiteur de dimanche soir, l'homme à la forte moustache noire, ait été l'exécuteur d'un groupe révolutionnaire désigné pour faire disparaître un mouchard. Les voisins de la victime protestent énergiquement que le cordonnier français était un très brave homme et qu'il ne pouvait avoir aucune relation avec la police.

Les perquisitions pratiquées dans Soho square n'en ont pas moins troublé l'habituelle quiétude des anarchistes échoués dans le quartier. Anarchiste ou non, l'assassin d'Antoine Brossette est un Français. Un voisin qui a passé devant la porte du cordonnier au moment où celui-ci était enfermé dans sa chambre avec l'homme à la grosse moustache noire, se rappelle avoir entendu causer les deux hommes en français.

Si l'on n'a pas encore découvert l'assassin, on a du moins retrouvé l'arme dont il s'est servi pour égorger le père Brossette. C'est un couteau de boucher, long de quinze centimètres et large de quatre dans la partie la plus voisine du manche, qui est un manche en bois grossièrement taillé. Il manque deux rivets à ce manche du couteau, et la lame en est ébréchée comme si on s'en était servi pour couper du bois. Personne ne connaissant cet outil au cordonnier Brossette, on a tout lieu de supposer qu'il avait été apporté par l'assassin à la grosse moustache.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

LA LÈPRE A PARIS

Il y a à Paris, en ce moment, un nombre considérable de lépreux. Tous sont des étrangers, immigrants des pays orientaux, venant pour se faire soigner de leur maladie.

Ces malheureux, quoique généralement hospitalisés, sont néanmoins dangereux pour la population, et par cela même devraient être isolés. Leur état devrait même être sujet à la déclaration obligatoire, comme toute les maladies contagieuses.

Mais il vaudrait peut-être mieux encore donner des instructions aux agents sanitaires de nos ports, pour les empêcher d'entrer en France.

Cette question de recrudescence de la lèpre est grave, et on s'en préoccupe partout, — à ce point qu'une conférence internationale, n'ayant pas d'autre but que la lèpre, vient de tenir ses assises à Berlin.

On n'a pas discuté sur les caractères cliniques de la lèpre, qui sont connus de tout le monde : apparition sur la peau et certaines muqueuses de taches, de nodosités, de vésicules, à évolution ulcéreuse, avec anesthésie de ces points, et troubles de la nutrition.

On n'a pas discuté davantage sur les principales formes de la maladie, tuberculeuse, maculeuse, anesthésique. On a fait naturellement de la bacériologie, sans formuler la moindre conclusion au point de vue de l'hygiène publique.

On a attribué les symptômes du début, le coryza chronique et les hémorragies nasales, à la présence d'un bacille, celui de Hansen, qui vient se fixer et pulluler sur la membrane muqueuse des fosses nasales, déterminant l'écoulement d'un mucus nasal très virulent.

On a admis, ce qu'on savait depuis longtemps, l'hérédité et la contagion de la maladie. Celle-ci se manifeste chez le nouveau-né dans les premiers mois de son existence, soit sous *forme de* lèpre avec ses altérations caractéristiques, soit sous une forme plus ou moins larvée mais intéressant tout l'organisme.

La *lèpre est*, aujourd'hui, une maladie éteinte, mais les quelques lépreux qui existent encore peuvent être des agents d'infection. Il serait donc à désirer que ces *déshérités* veuillent bien rester chez eux, en Egypte et en Judée, ces antiques foyers de la lèpre.

Ce n'est, en effet, que depuis l'expédition de Pompée en Palestine qu'elle fut importée en Italie et, de là, en Gaule. Et, ce n'est que dans les premières années de l'ère chrétienne qu'il en est fait mention par un médecin romain du nom de Celse, et ensuite par Arétée, Musa et Archigène, ses doctes confrères de la Rome antique.

Ce ne fut qu'au deuxième siècle qu'elle fut observée dans les Gaules par Soranus d'Ephèse. Elle y devint endémique et, à différentes époques, frappa de nombreuses personnes, surtout après les Croisades. Le nombre devint même si considérable qu'il n'y eut ni ville ni bourgade où on n'institua une léproserie pour y séquestrer les malades. Il y avait 20,000 léproseries sous Louis VIII, et on en compta plus tard 19.000 pour toute la France.

La contagion était tellement évidente que les ladres ou lépreux étaient comme exilés du monde ; et il leur était défendu d'avoir la moindre relation avec les habitants.

Les médecins des léproseries du moyen âge nous ont laissé un assez grand nombre de documents sur les caractères de la lèpre. Mais leurs observations sont assez confuses, car ils n'avaient pas différencié les formes cliniques de la diathèse qui, sous le nom de lèpre, ladrerie, mesellerie, se *manifestaient* sur la peau, les membranes muqueuses, les viscères et le système nerveux.

La meilleure description des auteurs du temps est celle du Gui de Chauliac, qui insiste particulièrement sur « l'ulcération de la cloison des narines et l'odeur de punais, la fétidité de l'haleine, l'épaississement, la dureté et la lividité des lèvres, l'ulcération des gencives, le mazonnement de la voix, les ecailles furfuracées du cuir chevelu, la couleur livide et les pustules de la face, le refroidissement des extrémités, les éruptions serpigineuses de la peau, l'insensibilité des jambes couvertes de nodosités, certaines élevures de la peau semblables à celles d'une oie plumée, la sensation de picotements, les ulcérations de la peau et la *fétidité* de la sueur, etc. »

A ces symptômes, il était bien difficile de ne pas reconnaître une maladie constitutionnelle essentiellement contagieuse. Et c'est pour cette raison que les médecins des maladreries conseillaient alors aux pouvoirs publics des mesures de police sanitaires très rigoureuses.

Ce furent ces mesures qui permirent d'enrayer l'endémie lépreuse — à ce point qu'au seizième siècle Gui Patin écrivait qu'on lui avait fait voir un Auvergnat malade, lequel était soupçonné de ladrerie, mais il n'en avait aucune *marque*, « car, actuellement, dit-il, nous ne voyons ici aucun ladre, si ce n'est à l'égard de l'esprit et de la bourse ».

Dans ce sens, il y en a encore beaucoup à notre époque.

UN BON PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES

Si les élèves de la classe de sixième classique d'un lycée de Paris ne deviennent pas de très forts calculateurs, ce ne sera vraiment pas la faute de leur professeur de mathématiques.

Voici le petit exercice que ce professeur a donné à ses élèves.

$$9^{5} \times 7^{4} \times 37^{3} \times 98^{5}$$

Vous avez bien lu ! Cette petite opération ne nécessite que 16 multiplications dont les résultats successifs vont en grandissant jusqu'à un nombre fantastique de 23 chiffres.

N'est-ce pas un salutaire exercice pour des élèves de 10 à 12 ans qui, dans cette saison, ont dû pâlir des heures et des heures, à la clarté d'une lampe, pour trouver :

64.910.000.000.000.000.000.000.

Nous n'avons calculé que les quatre premiers chiffres et le dernier.

Cela se lit :

64 sextillions; 9 cent et tant de quintillions; tant de quatrillions; tant de trillions; tant de billions; tant de millions; tant de mille, tant et 6 unités.

On ne peut avoir conscience de ce que représente ce nombre, mais tout le monde comprend qu'il représente un travail excessif pour les élèves.

On se plaignait antrefois que les bacheliers ès-lettres savaient à peine faire une multiplication; les élèves du lycée en question ne mériteront certes pas ce reproche.

L'exercice de la semaine précédente préparait, il est vrai, à celui de cette semaine; il consistait à multiplier un nombre de huit chiffres par un nombre de neuf chiffres, ce qui devait donner un produit respectable de quinze chiffres au moins.

Pour continuer l'exercice, il fallait : 1° faire la preuve par 9; 2° faire la preuve par la multiplication en intervertissant l'ordre des facteurs ; 3° faire la preuve par la division.

Fort heureusement on n'avait pas prescrit de faire deux fois la preuve par la division, en prenant successivement chacun des facteurs comme diviseur...

Espérons que les classes de sixième classique des autres lycées de Paris ont de moins bons professeurs que celui dont nous parlons.

LA CONVENTION FRANCO-BELGE

Paris, 5 décembre. — L'*Agence nationale* publie la lettre suivante que M. Lepez, député du Nord, a adressée à M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères :

« Paris, 2 décembre 1897.

» Monsieur le Ministre des affaires étrangères,

» L'article 9 de la convention franco-belge sur les obligations qui incombent au point de vue militaire, aux fils d'étrangers domiciliés en France, est ainsi conçu :

» La présente convention est conclue pour cinq ans à partir de l'échange des ratifications.

» Dans le cas où aucune des hautes parties contractantes n'aurait notifié avant l'expiration de ce terme son intention d'en faire cesser les effets, la convention continuerait d'être obligatoire encore une année à compter du jour où l'une des parties l'aura dénoncée.

» Or, l'échange des ratifications a été signé le 31 décembre. Il en résulte que le terme de la convention franco-belge, dans le cas où l'une des parties contractantes aurait notifié l'intention d'en faire cesser les effets serait arrivé le 31 décembre 1898. Cette première condition n'ayant pas été remplie, la convention est restée obligatoire pendant l'année suivante jusqu'au 31 décembre 1897. Nous approchons de cette date.

» En 1891, le projet n'a été discuté à la Chambre que les derniers jours de décembre. J'ai l'intention de déposer un amendement modifiant la disposition générale des articles 1 et 2, disposition qui interdit au maire d'inscrire d'office sur les listes de recrutement les fils d'étrangers avant l'âge de 22 ans accomplis.

» Cette faveur réduit à un an la période de leur service militaire alors que les fils de Français sont astreints à un service militaire d'une durée de trois années. Il paraît équitable que les fils d'étrangers accomplissent une période égale ou au moins qu'ils soient tenus dans l'obligation d'opter dans l'année de leur majorité.

» Or, M. le Ministre, il sera nécessaire d'engager des pourparlers avec le gouvernement belge pour discuter cette modification qui, d'autre part, pourra faire l'objet d'un débat devant les Chambres.

» Dans ces conditions j'ose espérer que vous le considérerez comme urgent, à défaut de votre projet de renouvellement de la convention franco-belge.

» Veuillez agréer, etc...

NOUVELLES DU JOUR

Les élections municipales de Paris

Paris, 5 décembre. — Voici les résultats des deux scrutins de ballottage qui ont lieu aujourd'hui pour l'élection de deux conseillers municipaux : l'un en remplacement de M. Strauss, radical, devenu sénateur (quartier Rochechouart) ; l'autre en remplacement de M. Hervieu, opportuniste, décédé (quartier de l'Arsenal).

Quartier Roch chouart. — Ont obtenu : MM. Felician Paris, avocat, radical, 1,965 voix, élu; Meunier, rédacteur au *Rappel*, radical indépendant, 1,360; Labbe, républicain, 135.

Quartier de l'Arsenal. — MM. Vaudel, professeur à l'Institut commercial, socialiste-collectiviste, 1,219 voix, élu, Levée, radical-socialiste, 1,206; Generat, radical, 45.

Election au Conseil général

Aignan, 5 décembre. — M. Lasserre Dellon, conservateur, élu par 1017 voix contre 853 à M. Biscouy, député. Il s'agissait de remplacer M. Georges de Cassaignac, décédé.

La cérémonie commémorative de Champigny

Paris, 5 décembre. — Cette après-midi a eu lieu à Champigny la *cérémonie commémorative des combats* du 30 Novembre et 2 Décembre 1871. Le cortège s'est formé dans la cour de la mairie pour se rendre ensuite *au cimetière. Il comprenait entr'autres sociétés, une délé*gation de la ligue des patriotes à la tête de laquelle se trouvaient MM. Marcel Habert et Paulin Méry. M. Paul Déroulède empêché par un deuil récent, n'est excusé.

Devant le monument, plusieurs discours ont été prononcés. M. Dubois, président au Conseil général a dit notamment :

« La France a confiance dans son armée. Elle demande que cette armée soit respectée, qu'on sent soupçon ne puisse peser sur un seul de ses membres et que les traîtres, s'il y en a encore, en soient à jamais bannis. La France n'a pas vaincu par la force, mais elle qui la menace d'autre qu'elle espère faire disparaître aujourd'hui, *celle qui paralyse les énergies, qui tient les courages*, qui altère et corrompt les consciences, ce qui n'a pas de patrie et qui engendre les infamies et les trahisons, c'est l'argent.»

De discours s'engagent par les cris de : « Vive l'armée ! vive la France ! A bas les juifs ! »

La succession de M. Magnien

Paris, 5 décembre. — Le *Figaro* annonce que les principaux candidats de la succession de M. Magnien comme gouverneur de la Banque de France, sont MM. Lasteyrie, gouverneur du Crédit Foncier; Pallain, directeur général des douanes; Houtin, directeur général des contributions directes. Le nouveau gouverneur entrera en fonctions le 1er janvier prochain.

Un drame au révolver à Grenoble

Grenoble, 5 décembre. — Hier, à Fontaine, le nommé Vallier, âgé de trente-quatre ans, au cours d'une discussion d'ordre intime, tira deux coups de révolver sur sa femme qui fut atteinte au côté droit. La femme Vallier se jeta alors sur son mari et réussit à s'emparer du revolver dont elle déchargea quatre autres coups sur Vallier. Ce dernier a succombé ce matin.

La tempête à Alger. — La perte d'un navire

Alger, 5 décembre. — On a annoncé ce matin que le vapeur *Scheaffino* était, la *nuit dernière, en perdition près* du phare. Le bruit court que ce vapeur s'est perdu corps et biens et que treize hommes d'équipage ont *péri*.

On n'a pas confirmation de cette nouvelle. La tempête qui régnait au large hier est un peu apaisée aujourd'hui.

Les orages en Italie

Rome, 5 décembre. — De violents orages sillonnent l'Italie. A Rome même, la pluie tombe depuis trois jours dans discontinuer. A Naples, la tempête qui sévit depuis hier, a causé de grands dégâts. A Brisa et dans la rade vingt-cinq navires marchands ont fait naufrage. On ne signale aucune victime.

Dans la province de Rochio, plusieurs maisons ont été détruites par la mer déchaînée. La tempête a fait énormément de dégâts dans la province de Palermo.

Le chemin de fer de Iglesias à Cagliari a été interrompu. On mande d'Ancône que les inondations interrompent la circulation sur la ligne ferrée près de Porto Civita Novo.

Explosion à l'arsenal de Tarbes. — Plusieurs blessés

Tarbes, 5 décembre. — Une explosion s'est produite hier matin à l'arsenal de Tarbes dans l'atelier de capsulerie. Les nombreux ouvriers et ouvrières qui se trouvaient là n'ont pu ouvrir les portes et ont été obligés, pour fuir, d'enfoncer un vitrage latéral.

M. Dupouy, garde d'artillerie, chef des ateliers de la capsulerie, en se portant au secours de deux ouvrières, a été brûlé à la figure et aux mains.

Mme veuve Pérès, âgée de 36 ans ; Mme Maurette, 25 ans ; Mlle Marighac, 20 ans, et Mlle Anthuse ont été grièvement blessées.

Un commencement d'incendie a été rapidement éteint.

L'agitation au Tonkin

Les journaux du Tonkin dénoncent des symptômes *d'agitation dans la population*. Ky-Dong en partant a prescrit à ses amis de rester cinq jours sans allumer du feu et cette forme indirecte du jeûne a été suivie par tous les Annamites, même par ceux qui sont employés de l'administration.

« Pas mal d'émissaires venant du Yen-Thé, dit l'*Avenir du Tonkin*, ont été arrêtés dans les provinces limitrophes, principalement dans celle de Bac-Ninh.

Ces individus étaient tous porteurs de papiers des plus compromettants émanant de Ky-Dong en personne et contenant des appels non déguisés à un soulèvement général contre les Français. D'autre part des perquisitions opérées à Cho-bei, près du poste de Ho-Ha, ont amené des résultats très *importants et particulièrement* compromettants.

» A la suite de ces perquisitions, un grand nombre de maires et de chefs de cantons, ainsi qu'un très grand nombre de chefs de groupes de la concession du docteur Gillard, ont été arrêtés ; leur culpabilité ne laisse guère de place aux doutes ».

A ce propos, la *Liberté* fait cette observation que M. Doumer aura peut-être le malheur de voir son administration coïncider avec un soulèvement général. « Et le fait est que les Tonkinois, ajoute-t-elle, nous sont de plus en plus hostiles. »

Les Allemands en Chine

Berlin, 5 décembre. — D'après la *Gazette de Voss* le gouvernement allemand a l'intention d'envoyer en Chine plus de mille hommes d'infanterie de marine, deux cents artilleurs de marine et plusieurs batteries de campagne.

Les troupes auraient pour mission de fortifier Kiao-Tchéou contre tout envahisseur.

La *Gazette de Cologne* déclare qu'à une alliance éventuelle entre la Chine et le Japon on opposerait aujourd'hui comme jadis celle de l'Allemagne, de la France et de la Russie.

Courses à Auteuil

Prix Port-Saïd : 1, *Trinova*; 2, *Lhérie*; 3, The Sannon.— Grand Prix de l'Elevage : 1, Gazon ; 2, Saladin II ; 3, Valois. — Prix Le Roi : 1, Le Lys ; 2, Cornichon ; 3, Brisquette. — Prix de Bagatelle : 1, Rêve ; 2, Grandlieu ; 3, Chasseur d'Afrique (deat-heat pour la première place). — Prix de Condé : 1, Millimètre ; 2, Moncontour ; 3, Valère (deat-heat pour la seconde place). — Prix du Bosquet : 1, Wasp; 2, Goodwood; 3, Le Midi.

La démission probable du cabinet italien

Rome, 5 décembre. — Le *Messaggero* croit probable que le Cabinet entier donnera sa démission, pour se reconstituer sous la présidence du marquis de Rudinì.

Mort du ministre de la marine autrichienne

Vienne, 5 décembre. — Le ministre de la marine, amiral baron de Sterneck est décédé à midi à la suite d'une paralysie de cœur.

Le traité de paix gréco turc

Constantinople, 5 décembre. — Voici les points principaux du traité signé hier entre la Turquie et la Grèce : Maintien des mesures en vigueur avant la guerre concernant le tarif et le cabotage. Un délai de deux ans est accordé pour la conclusion d'un traité de commerce. Si les *négociations* n'aboutissent pas dans ce délai, on reviendrait de plein droit au régime antérieur. Ce qui concerne les capitulations trouvera sa place dans les négociations pour le traité de commerce.

Les autres clauses sur l'indemnité et les frontières ont été déjà publiées.

LA QUESTION DU COMMERCE FRANÇAIS

A L'ÉTRANGER ET DANS NOS COLONIES
devant les sociétés d'agriculture

La Société d'Agriculture de l'arrondissement d'Avesnes vient d'envoyer une pétition au ministre des colonies, dans laquelle, se préoccupant de la crise qui sévit avec tant d'intensité sur notre commerce et notre industrie, elle indique les moyens qui lui paraissent comme étant susceptibles de conjurer le mal, et par suite, d'assurer à notre production nationale la prospérité qu'elle a connue à une autre époque.

Voici, du reste, comment s'exprime cette pétition :

« La crise industrielle qui se fait sentir avec une si grande intensité préoccupe à juste titre tous les esprits qui désirent conserver au pays la prospérité dont il jouissait jadis,

» Cette crise ne limite pas ses désastreux effets aux sujets qui vivent directement du travail industriel ; elle se répercute sur toutes les branches de l'activité nationale, car il existe, quoi qu'on en dise ou qu'on en pense, une corrélation intime, un lien étroit, entre les trois facteurs ; industrie, commerce, agriculture. Il n'est pas possible que l'un quelconque de ces facteurs souffre sans que les deux autres partagent la souffrance dans une proportion plus ou moins grande.

» Point n'est besoin de recourir à des démonstrations purement théoriques; il suffit d'observer en ce moment, et de constater quelle est notre situation générale comparée à ce qu'elle était il y a quelques années à peine.

» Cette situation est due à différentes causes dont la principale selon nous est le rapport entre la production et la consommation.

» Depuis 15 ans, notre production a sensiblement augmenté, mais l'exportation n'a pas suivi la même progression.

» L'Amérique, qui nous offrait un débouché considérable, nous est presque inaccessible en raison des droits protecteurs qui frappent nos produits.

» Les divers débouchés qui absorbaient une très grande partie de notre production nous sont disputés pied à pied par des nations rivales qui nous livrent, sur le terrain économique, une bataille sans merci.

» Si nous considérons, en outre, l'avantage fort appréciable que ces nations possèdent sur nous en fabricant à meilleur compte par suite de la main-d'œuvre, sensiblement inférieure à la nôtre, l'avenir n'est pas sans inspirer de sérieuses inquiétudes, et la question économique générale peut devenir très grave si nous ne savons prendre à temps les mesures les plus énergiques.

» Il ne faut pas se dissimuler un point qui présente aussi une importance très réelle : c'est que les nations rivales auxquelles nous venons de faire allusion possèdent à un puissant degré l'esprit d'initiative et d'entreprise. Elles possèdent également une foule d'agents habiles et instruits qui créent, sur tous les points du globe, des comptoirs de toute nature, ayant dans la plupart des pays une clientèle d'origine déjà établie qui facilite considérablement l'installation des comptoirs et l'écoulement des produits.

» Jusqu'ici il n'a été offert aucun effort caractéristique pour parer au danger qui nous menace: et si des efforts individuels ont été tentés, ils n'ont été ni secondés ni encouragés.

» Pour ne citer qu'une nation, l'Allemagne, nous constatons qu'en 1896, elle entretenait, *complètement à sa charge*, 24,000 Allemands *choisis* pour se rendre dans les colonies. Et dans lesquelles ? Dans les siennes d'abord, dans les nôtres ensuite.

» La Belgique elle-même sent depuis longtemps le besoin de sortir des étroites limites de son territoire, et dans ce but elle a créé des bourses d'entretien pour les jeunes gens qui s'expatrient dans des conditions déterminées.

» Ces nations ont non seulement consenti des sacrifices pour encourager la colonisation, mais encore elles l'organisent judicieusement de façon à ce qu'elle leur soit exclusivement profitable.

» Que se passe-t-il chez nous ? Nous possédons de riches et importantes colonies : nous y mettons l'ordre; nous établissons la sécurité; au profit de qui ? des Anglais et des Allemands surtout.

» Et les Français ?

— Ils restent chez eux, n'apercevant aucun avantage de s'expatrier.

» Les Français qui vont aux colonies sont, pour la plupart, ceux qui, n'ayant pas réussi en France, ou ayant subi des pertes qui les ont ruinés, s'en vont honteux, autant pour sortir du milieu qui a connu leur prospérité, que pour tenter un effort sérieux.

» Est-ce avec un semblable élément qu'on espère poser les bases d'une véritable et fructueuse colonisation ?

— Non certes.

» Aussi les étrangers ont-ils beau jeu en peuplant nos possessions et en négociant leurs produits à l'ombre du drapeau français.

» Coloniser !

» Telle est, selon nous, la planche de salut qui peut nous permettre, aujourd'hui encore, d'espérer un relèvement.

» Mais pour peupler nos colonies avec fruit et profit pour la France, il faut d'abord y créer des ports d'attache, des stations sûres: ces stations, ces ports, ne peuvent être installés que par des jeunes gens appartenant à des familles industrielles et agricoles *fortunées, ou tout au moins aisées*, établissant des comptoirs ou des exploitations.

» Il faut, en outre, des jeunes gens ayant été préparés, ayant acquis les connaissances indispensables pour fonder des établissements durables.

» Il faut aussi trouver des familles disposées à consentir les premiers sacrifices nécessaires.

» Ce sont ces jeunes gens qui indiqueront la route des colonies, qui en traceront le chemin à ceux qui, intelligents mais sans fortune, les suivront avec empressement pour devenir leurs collaborateurs, et se créer à eux-mêmes une situation qu'ils ne trouvent plus auprès des leurs, dans la mère Patrie.

» Mais pour les décider à s'expatrier, à établir ce courant d'émigration, il est indispensable de leur créer des avantages sérieux et tangibles.

» La dispense du service militaire, en temps de paix, qui pèse si lourdement sur chacun, doit être le premier avantage à leur offrir comme compensation.

» Et pourquoi ne pas le dire? Le mal est assez grand pour être signalé et traité avec les soins les plus attentifs.

» Oui, les obligations militaires constituent un réel fardeau pour tous; mais il faut bien reconnaître qu'en ce qui concerne certaines professions, elles ont des conséquences désastreuses au point de vue économique, au point de vue vital du pays.

» C'est si vrai, qu'un progrès a été réalisé dans ce sens, en accordant la dispense de deux années de service aux jeunes gens sortant diplômés de certaines écoles commerciales, industrielles et agricoles.

» Est-ce suffisant ?

— Non, selon nous, car en passant par une de ces écoles, on reste trois ans au moins éloigné de la marche des affaires.

» Cela ne veut pas dire que les années passées sur les bancs de ces écoles doivent être considérées comme temps perdu.

» Mais si les études élevées qu'on y suit conviennent à un certain nombre, combien d'autres préféreraient une instruction *éducative* plus pratique et plus en rapport avec leurs véritables besoins.

» Ils n'hésiteraient pas, ceux-ci, à passer les deux années d'école en Allemagne et en Angleterre, où ils puiseraient, dans un contact *journalier et spécial*, non seulement la connaissancé parfaite des langues, si indispensable aujourd'hui, mais où ils seraient encore mis à même de s'assimiler les principes du négoce, la science diplomatique des affaires, qui font à notre époque la fortune et surtout l'avenir de ces nations.

» Ils se trouveraient ainsi admirablement préparés pour habiter les colonies, où leurs aptitudes et leur savoir leur permettraient de travailler utilement, non seulement pour eux-mêmes, mais encore et surtout pour la prospérité de la France.

» La loi exige actuellement dix années de séjour dans certaines colonies pour obtenir la dispense du *service militaire. C'est un sacrifice infiniment exagéré*, et la meilleure preuve c'est que le résultat est absolument nul. Personne n'y va.

» Qu'on procure la dispense totale du service militaire en temps de paix à ceux qui iront, sous certaines conditions de travail et de surveillance, passer trois années aux colonies, et nous verrons des jeunes gens présentant toutes les garanties désirables qui, au lieu de blêmir à l'étude du programme d'admission aux écoles de l'Etat, se rendront dans les pays étrangers afin d'y acquérir le savoir qui leur sera indispensable pour *s'acquitter de leur mission*.

» Puis, ils s'expatrieront dans nos possessions, et là, sous le contrôle de nos consuls, ils se livreront au travail, en même temps qu'à l'étude et à la recherche des moyens propres à augmenter et à développer notre influence industrielle, commerciale et agricole.

» Les risques de toutes sortes qu'ils courraient eux-mêmes, ainsi que les services généraux qu'ils rendraient à la nation compenseraient largement et légitimeraient la faveur dont ils auraient bénéficié.

» Ils feraient dans la région qu'ils occuperaient une étude complète sur les ressources et les besoins, guidant ainsi, par leurs indications précises, l'activité nationale.

» Certes, beaucoup d'entre eux reviendraient, mais ils en rapporteraient des connaissances et des relations précieuses, restant d'ailleurs et forcément en rapport d'affaires avec ceux qui s'y fixeraient.

« L'Allemagne et l'Angleterre nous supplantent peu à peu sur tous les points par la raison très simple qu'elles traitent avec des correspondants, leurs nationaux, que nous ne possédons pas.

» Si donc nous voulons quand même acquérir des colonies il faut qu'elles nous rapportent et non pas qu'elles nous ruinent.

» Il faut coloniser intelligemment et judicieusement, et pour le faire, ne pas s'arrêter à cette piteuse considération : *l'impôt du sang*.

» D'abord il ne s'agit que de la dispense en temps de paix. Puis, pour qu'une nation paie cet impôt, il lui faut du sang, c'est-à-dire de la vigueur, il faut vivre en prospérant.

» Or nous allons à la ruine et à l'anémie ».

Il y a dans cette pétition des vérités que l'on ne saurait nier et sur lesquelles l'attention des pouvoirs publics a été appelée, maintes fois, par les Chambres de Commerce, notamment par celle de Roubaix, puissamment aidées en cela par les sociétés économiques et par la presse spéciale. Il est bon qu'elles soient répétées par une association qui, pour ne pas être directement intéressée dans la question, n'a pas moins de poids pour les faire valoir.

Les bureaux du « JOURNAL DE ROUBAIX » sont transférés Grande-Rue, 71.

Les commandes pour l'imprimerie doivent être également remises, Grande-Rue, 71.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les élections au Tribunal de commerce. — Les élections partielles au Tribunal de commerce ont eu lieu dimanche. Le scrutin a été ouvert à l'Hôtel-de-Ville de Roubaix et à l'Hôtel-de-Ville de Lannoy à dix heures du matin et fermé à quatre heures du soir.

RÉSULTATS POUR ROUBAIX :

Le bureau était présidé par M. Coutelier, adjoint au maire, assisté de M. Emile Nys, secrétaire, et de MM. Floris Deldalle, Charles Allard et Alphonse Vandepuette, assesseurs.

Election du Président :

Electeurs inscrits, 1563; Votants, 563

M. Voldemar LESTIENNE..... 558 voix.

Election de trois Juges titulaires

MM. Henri CARISSIMO..... 561 voix.
Louis DERVILLE..... 551 »
Charles LEBORGNE..... 560 »

Elections de quatre Juges suppléants :

MM. Albert PROUVOST..... 548 voix.
Léon CATEAUX..... 547 »
Achille DELATTRE..... 546 »
Henry DUBLY..... 540 »

Election d'un Juge titulaire pour un an :

M. Henry GLORIEUX..... 544 voix.

Election de deux Juges suppléants pour un an :

MM. Gabriel MEILLASSOUX .... 549 voix.
Charles HUET..... 541 »

RÉSULTATS POUR LANNOY :

Le bureau était composé de MM. O. Betremieux, maire, président, assisté de M. P. Herbaux, secrétaire, et de MM. J.-B. Déplechin, J. Deffrenne-Canet, V. Verdier, Simon Meurisse, assesseurs.

Electeurs inscrits, 378; Votants, 93

Election du Président :

M. Voldemar LESTIENNE..... 92 voix.

Election de trois Juges titulaires :

MM. Henri CARISSIMO..... 92 voix.
Louis DERVILLE..... 92 »
Charles LEBORGNE..... 92 »

Election de quatre Juges suppléants :

MM. Albert PROUVOST..... 92 voix.
Léon CATEAUX..... 92 »
Achille DELATTRE..... 92 »
Henry DUBLY..... 92 »

Election d'un Juge titulaire :

M. Henry GLORIEUX..... 92 voix.

Election de deux Juges suppléants :

MM. Gabriel MEILLASSOUX..... 92 voix.
Charles HUET..... 92 »

Voici les résultats totaux :

Electeurs inscrits, 1941 ; Votants, 656

MM. Voldemar LESTIENNE.....	650 voix.	ELU
Henri CARRISSIMO.....	653 »	ELU
Louis DERVILLE.....	643 »	ELU
Charles LEBORGNE.....	652 »	ELU
Albert PROUVOST.....	640 »	ELU
Léon CATEAUX.....	639 »	ELU
Achille DELATTRE.....	638 »	ELU
Henry DUBLY.....	632 »	ELU
Henry GLORIEUX.....	636 »	ELU
Gabriel MEILLASSOUX	641 »	ELU
Charles HUET.....	633 »	ELU

M. Jules Guesde et l'armée française. — Ainsi qu'on a pu le voir plus haut, dans la liste des dix-huit députés qui, à la dernière séance de la Chambre, ont voté contre l'ordre du jour de M. Lavertujon, acclamant l'armée française, se trouve le nom de M. Jules Guesde, député de Roubaix.

Le leader du collectivisme a refusé de s'associer à l'hommage rendu à l'armée par M. le Ministre de la guerre.

Cette attitude ne peut nous étonner, mais nous croyons qu'elle sera jugée sévèrement par les électeurs de M. Jules Guesde, un moment trompés par les théories aussi séduisantes que fausses du socialisme, mais qui ont toujours gardé au cœur l'amour de la France et le culte du drapeau.

La municipalité de Roubaix s'est fait représenter *par MM. Carrette, maire, Bailleul, Poulbien et Carpentier*, conseillers municipaux, aux obsèques du citoyen Van Beveren, — l'un des fondateurs du *Fooruit* — qui ont eu lieu dimanche à Gand. Les délégués ont porté une couronne avec cette inscription : *A notre ami regretté le citoyen Van Beveren.*

Une visite des bouches d'eau. — Dimanche matin, les pompiers sous la conduite des officiers se sont rendus dans les différents quartiers de la ville pour vérifier l'état des bouches d'eau. Plusieurs modifications ont été jugées nécessaires et un procès-verbal a été rédigé et sera remis à qui de droit.

Une soirée au Cercle catholique « La Concorde ». — La grande salle du cercle catholique « La Concorde », rue Pellart était comble dimanche soir à six heures et demie, à l'occasion de l'intéressante soirée récréative qui y était donnée.

La nombreuse assistance dans laquelle on remarquait beaucoup de dames, n'a pas ménagé ses applaudissements aux différents artistes qui se sont fait entendre.

La symphonie du cercle ainsi que MM. Montigny, Fremaux, Carton, Watteeuw et les jeunes acteurs qui ont parfaitement rempli leur rôle dans la désopilante comédie « *Le docteur Chrendent* » ont tous obtenu un succès bien mérité.

Une séance d'escrime. — Une séance d'escrime a eu lieu dimanche, à dix heures, dans la salle des fêtes de l'Hôtel des Sapeurs-Pompiers, devant une nombreuse assistance. Elle était présidée par MM. Dubus, professeur d'escrime, et Th. Willem, président de l'Union Roubaisienne.

Un pari de 200 francs était engagé dans un assaut qui devait avoir lieu entre MM. Pierre Cousart et Henri Vanbuscette.

Le pari a été gagné par M. Cousart qui a pris huit points sur dix.

Un accident causé par l'électricité. — Un de nos concitoyens passait, dimanche soir, vers six heures, en face de l'Hôtel-de-Ville, quand un des fils du trolley, venant à se détacher, tomba sur lui et l'enroula. M. X..., reçut une telle secousse électrique qu'il ne parvint pas à se débarrasser du fil foudroyant. S'étant réfugié dans une cour, il fut enfin délivré. Toutefois M. X... a reçu de fortes brûlures aux mains.

Il a déposé une plainte entre les mains de M. le commissaire central. Cet accident avait occasionné un important rassemblement.

Est-une tentative de vol ? — Dimanche matin, vers trois heures, les habitants de l'entrée de la rue des Longues-Haies furent éveillés en sursaut par des cris réitérés de : Au voleur, au voleur. En regardant dans la rue pour savoir la cause de ces appels ils aperçurent au premier étage de la maison portant le numéro 5, une femme qui se trouvait à sa fenêtre. Aux personnes qui l'interrogèrent, elle déclara avoir entendu des individus qui, montés sur un réverbère, tentaient d'ouvrir sa fenêtre. Malgré les recherches faites dans le quartier, aucun indice sérieux n'a pu être découvert.

— Dans la même nuit, M. Scarcériaux, boucher, rue Neuve, fut éveillé par un bruit insolite, causé par des individus qui tentaient d'ouvrir sa vitrine. Il se leva aussitôt, mais les malfaiteurs avaient déjà pris la fuite.

Un accident. — Une ouvrière soigneuse, Pauline Lemoine, âgée de 54 ans, demeurant rue de l'Ommelet, a eu la main gauche prise dans les engrenages de son métier et fortement contusionnée. M. le docteur Prouvost qui lui a donné les premiers soins, l'a fait admettre d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Une arrestation pour coups et blessures. — Samedi, vers cinq heures, une discussion survint, dans le quartier du Pile, entre Henri Segard, apprêteur, 23 ans, demeurant rue de l'Ouest, Alphonse Delplanque, cordonnier, âgé de 27 ans, rue des Champs, à Croix, et Louis Honoré, chauffeur, 28 ans, demeurant rue Franklin. Ce dernier, au cours de la dispute, frappa les deux autres assez violemment. Un agent fut requis et conduisit Louis Honoré au dépôt. Les deux blessés ont reçu les soins de M. le docteur Merlier.

Une arrestation pour outrage à la police. — Un journalier, Désiré Bossuyt, âgé de 27 ans, demeurant *rue Sainte Thérèse, faisait un tel scandale*, samedi soir, rue de Tunis, que l'agent Potier dut intervenir. Ce dernier fut injurié par Désiré Bossuyt, qui se trouvait en état d'ébriété. Après bien des difficultés l'agent put arrêter le perturbateur et le conduire au dépôt.

Croix. — *Remise d'une médaille.* — Une médaille de bronze vient d'être décernée à Mme Milleschamps, sage-femme, pour propagation de la vaccine faite par elle en 1896.

— *Le service des tramways à vapeur.* — Depuis samedi matin, la circulation sur les tramways à vapeur de Roubaix à Lille se fait avec de grandes difficultés et les retards sont nombreux. La cause en est dans le défaut de vapeur au dépôt du Breucq où sur trois générateurs, deux sont en réparation. Il en résulte que non seulement on a dû supprimer le service des navettes, mais que les machines des trains doubles ont eu peine à s'approvisionner de vapeur. A ces diverses causes, il est juste d'ajouter les difficultés d'une route glissante sur laquelle, s'il se présente la moindre côte à monter, les roues patinent sur place sans obéir à la pression.

Malgré tous ces inconvénients, le public se plaît à reconnaître le dévouement infatigable du personnel qui est le premier à souffrir de l'état du choses. Le service reprendra sa régularité probablement mardi.

Lys. — *